



Grand Conseil
Secrétariat général
Pl. du Château 6
1014 Lausanne

Interpellation

(formulaire de dépôt)

A remplir par le Secrétariat du Grand Conseil

N° de tiré à part : 13-INT-087

Déposé le : 22.01.13

Scanné le : _____

Art. 115 et 116 LGC L'interpellation est une demande d'explications ou de précisions adressée au CE sur un fait du gouvernement ou de son administration. Elle porte sur une compétence propre ou déléguée du CE et peut être développée oralement devant le GC. Les questions qu'elle contient sont exprimées de telle manière que le CE puisse y répondre et sont suffisamment précises pour qu'une réponse courte y soit apportée dans le délai légal (attention : ne pas demander un rapport, auquel cas il s'agit d'un postulat).

Délai de réponse dès le renvoi au CE : trois mois.

Titre de l'interpellation

A quand des transports publics adaptés à tous les âges ?

Texte déposé

Depuis quelques années, au début décembre en général, les horaires des transports publics varient de quelques minutes et même quelques courses se voient annulées sans avertissement du fait que dans les gares citées ci-dessous, il n'y a plus de personnel (gares fermées). En contrepartie, les prix ne font que d'augmenter et les prestations de ces transporteurs sont toujours plus négligées sur la ligne Payerne-Lausanne et un manque de rames sur cette ligne aux heures de pointe se fait cruellement sentir.

En effet, dans les gares de Granges-près-Marnand- Lucens- Moudon etc.. les quais de gare ne sont pas du tout adaptés aux trains. Le trou dangereux d'une trentaine de centimètres entre la rame à l'arrêt et le quai de la gare et un espace qui se transforme en gouffre pour les personnes âgées, les personnes handicapées ou les parents avec une poussette.

Depuis l'arrivée des rames « Domino » sur la ligne Payerne-Lausanne, soit environ 2 ans, les marches sont trop hautes, environ 50 centimètres, pour atteindre l'escalier et les mains courantes qui sont très difficiles d'accès.

D'après les déclarations des CFF faites dans l'article du quotidien 24heures du mardi 15 janvier dernier, (le cauchemar des nouveaux trains dans les vieilles gares) les CFF ont jusqu'à fin 2023 pour rehausser tous les quais de 55 centimètres conformément à la loi sur l'égalité pour les handicapés. Je vous laisse imaginer la réflexion d'une personne âgée de plus de 80 ans suite à ces propos. Mais de qui se moque-t-on ? Ces personnes se sentent exclues du fait qu'elles ont pour la plupart rendu leur permis de conduire et qu'elles n'ont plus accès aux transports publics vu toutes les chicanes existantes.

Toujours dans ce même article, les CFF recommandent aux personnes âgées ou handicapées rencontrant des difficultés sur les quais, de monter soit à l'avant, soit à l'arrière du train en utilisant une plate-forme permettant l'accès facilité au train.

L'arrêt du train ne dure que quelques petites minutes et pour une maman avec une poussette, une personne handicapée ou une personne âgée, se déplacer de parfois quelques 15 à 20 mètres voir plus pour peut-être pouvoir monter dans une voiture commande avec plate-forme devient assez sportif voir stressant. Les personnes âgées préfèrent ne plus prendre le train.

Merci d'envoyer une copie à la boîte mail du Bulletin : bulletin.grandconseil@vd.ch

Mes questions au Conseil d'Etat :

1. Le Conseil d'Etat a-t-il pris connaissance de la situation sur les difficultés d'accès aux nouvelles rames(Domino) pour bons nombres d'utilisateurs et sur le manque de rames aux heures de pointe ?
2. Le Conseil d'Etat a-t-il pris mot avec la Régie Fédérale pour rechercher une solution rapide adaptée au plus grand nombre d'utilisateurs ?
3. Si non, a-t-il l'intention de le faire ?
4. Comment sont annoncées les annulations des trains dans les gares qui ne sont plus desservies par des collaborateurs ?
5. Comment sont signalés les wagons adaptés aux personnes âgées ou à mobilité réduite ?

Je remercie le conseil d'Etat pour ses réponses.

Commentaire(s)

Conclusions

Souhaite développer

Ne souhaite pas développer

Nom et prénom de l'auteur :

Rey-Marion Aliette

Signature : Rey-Marion Aliette



Nom(s) et prénom(s) du (des) consort(s) :

Signature(s) :